

'Houkat

23 Juin 2018
10 Tamouz 5778

1038

Bulletin hebdomadaire sur la Paracha de la semaine

La Voie à Suivre

Publié par les institutions Orot 'Haïm ou Moché Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi 'Haïm Pinto zatsal



MASKIL LÉDAVID

Réflexions sur la Paracha hebdomadaire du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

La mission de l'homme : sanctifier le Nom divin

« Puisque vous n'avez pas assez cru en Moï pour Me sanctifier aux yeux des enfants d'Israël, aussi ne conduirez-vous point ce peuple dans le pays que Je leur ai donné. »

(Bamidbar 20, 12)

Rachi explique : « pour Me sanctifier : si vous aviez parlé au rocher et qu'il avait fait sortir [de l'eau], J'aurais été sanctifié aux yeux de tous, qui auraient dit : si déjà ce rocher, qui ne parle ni n'entend et n'a pas besoin de subsistance, se plie à la parole divine, combien plus le devons-nous ! »

La mission de l'homme sur terre est, essentiellement, de sanctifier le Nom divin à travers ses bonnes actions. S'il le fait en public, son mérite est encore plus grand. Nos Sages (Sota 10b) soulignent à cet égard que Yossef, qui sanctifia le Nom divin en cachette, mérita qu'on lui ajoute une lettre du Nom de D.ieu, tandis que Yéhouda, qui le fit en public, mérita que son nom soit entièrement calqué sur celui de D.ieu. Quand un homme étudie la Torah et observe les mitsvot avec amour et joie, il sanctifie le Nom divin dans le monde, ce qui constitue le principal but de la Torah et des mitsvot. Nos Maîtres (Yalkout Vaet'hanan 837) vont jusqu'à dire : « La Torah n'a été donnée qu'afin de sanctifier Son grand Nom. » En outre, dans le Midrach (Tan'houma, Vayigach 6), nous pouvons lire : « Le Saint béni soit-Il dit au peuple juif : respectez les mitsvot, car si vous les respectez, c'est comme si vous Me respectiez. »

Du fait que la sanctification du Nom divin représente la mission de l'homme dans ce monde, Moché et Aaron, qui, quoiqu'involontairement, diminuèrent l'honneur divin en frappant le rocher, furent sévèrement punis, se voyant privés du droit de conduire les enfants d'Israël en Terre Sainte.

Il va sans dire que D.ieu ne tint rigueur à Moché et Aaron qu'en vertu du principe selon lequel Il « est pointilleux envers les justes [même pour un écart] de l'épaisseur d'un cheveu ». En effet, Moché se soucia, toute sa vie durant, de sanctifier le Nom divin. Il se sacrifia pour amplifier

l'honneur de l'Eternel dans le monde et n'aspirait qu'à renforcer Sa royauté aux yeux des hommes. Néanmoins, lors de l'épisode du rocher, il commit une erreur, très fine, mais qui, au regard de son haut niveau, fut sévèrement sanctionnée.

Cependant, il reste difficile de comprendre comment Moché et Aaron aient pu être si durement punis pour une tellement petite erreur – frapper le rocher au lieu de lui parler.

C'est que, outre la sanctification du Nom divin qu'ils ont amoindrie en frappant le rocher au lieu de lui parler, ils ont manqué de livrer un enseignement aux générations à venir. Dans le Midrach (Yalkout Chimoni, 20), il est écrit : « Vous parlerez au rocher : Il lui a dit : lorsqu'un enfant est jeune, son maître le frappe pour lui enseigner ; quand il grandit, il le reprend par des paroles. De même, le Saint béni soit-Il dit à Moché : lorsque ce rocher était petit, tu l'avais frappé, comme il est dit : "tu frapperas le rocher" (Chémot 17, 6), mais maintenant, "vous parlerez au rocher" – dis-lui quelques mots de Torah et il fera sortir de l'eau. »

Autrement dit, l'Eternel désirait que le peuple juif apprenne de cet événement une leçon importante d'éducation : lorsque les enfants sont encore petits, on peut parfois les frapper, quand c'est nécessaire. Mais, dès qu'ils grandissent, les coups n'ont plus aucune utilité, et il faut avoir recours à la parole, leur enseigner une chose, une halakha avec douceur et finesse. Par ce biais, le jeune aura envie de se rapprocher de la Torah, et ses parents auront le bonheur de constater qu'il « fait sortir » de l'eau – que les eaux de la Torah jaillissent de lui.

C'est cet enseignement éducatif que le Créateur désirait enseigner à Ses enfants en ordonnant à Moché et Aaron de parler au rocher plutôt que de le frapper. Aussi, lorsque Moché le frappa par erreur, il manqua à sa mission essentielle en même temps que l'opportunité de transmettre cet enseignement aux générations suivantes. D'où la colère de D.ieu et la sévérité de la punition qu'Il leur infligea.

Puissions-nous avoir toujours le mérite, à travers nos actes, de sanctifier le Nom de l'Eternel et d'amplifier Son honneur parmi les peuples du monde, amen !

Paris * Orh 'Haïm Ve Moché

32, rue du Plateau • 75019 Paris • France
Tel: 01 42 08 25 40 • Fax: 01 42 06 00 33
hevatpinto@aol.com

Jérusalem * Pninei David

Rehov Bayit Va Gan 8 • Jérusalem • Israël
Tel: +972 2643 3605 • Fax: +972 2643 3570
p@hpinto.org.il

Ashdod * Orh 'Haïm Ve Moshe

Rehov Ha-Admour Mi-Belz 43 • Ashdod • Israël
Tel: +972 88 566 233 • Fax: +972 88 521 527
orotheim@gmail.com

Ra'anana * Kol 'Haïm

Rehov Ha'ahouza 98 • Ra'anana • Israël
Tel: +972 98 828 078 • +972 58 792 9003
kolhaim@hpinto.org.il



Hilloula

Le 10 Tamouz, Rabbi David 'Hassine

Le 11 Tamouz, Rabbi Tsvi Hirsch de Zeiditchov

Le 12 Tamouz, Rabbi Yaakov, le Baal Hatourim

Le 13 Tamouz, Rabbi El'hanan Wasserman, que D.ieu venge sa mort, auteur du Kovets Chiourim

Le 14 Tamouz, Rabbi Yaakov Melloul, président du tribunal rabbinique de Ouazzane

Le 15 Tamouz, Rabbi 'Haïm Benattar, le Or Ha'haïm

Le 16 Tamouz, Rabbi Chimon Diskine



GUIDÉS PAR LA ÉMOUNA

Étincelles de émoura et de bita'hon consignées par le Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Impureté et irrespect

Lors d'un séjour en Argentine, une femme vint se plaindre que les membres de sa famille, et surtout ses enfants, ne la respectaient pas. Ils ne s'intéressaient pas à elle et ne prenaient même pas la peine de s'informer de sa santé, ne serait-ce que par un simple coup de fil. Elle en ressentait une grande détresse, et c'est pourquoi elle me demanda ma bénédiction pour que leur cœur s'ouvre et qu'ils soient plus attentionnés envers elle.

Elle me montra une photo de ses enfants, posant devant l'entrée d'un restaurant au Chili. L'enseigne était de toute évidence celle d'un lieu non-cachère. Tout s'éclairait. Je déclarai alors à cette femme que ses problèmes avec les membres de sa famille n'étaient pas venus tout seuls, mais trouvaient leur cause dans cette image. Stupéfaite, elle reprit la photo et la regarda d'un air dubitatif. Elle m'avoua, après quelques instants, qu'elle ne comprenait absolument pas à quoi je faisais allusion.

« Vous n'avez pas le recul nécessaire pour comprendre de quoi il s'agit. Le problème est que votre famille a été photographiée à l'entrée d'un restaurant non-cachère, indiquant que vous y avez tous mangé. Dans ce cas, tout s'explique.

– Mais quel rapport entre la nourriture et l'indifférence de mes enfants à mon égard, qui me fait tant de peine ?

– Concernant la consommation d'aliments interdits, il est écrit dans la Torah : “vous deviendrez impurs par eux” (Vayikra 11, 43). Cela veut dire que la consommation d'aliments non-cachère est cause d'une impureté qui bouche le cœur et l'esprit de l'homme, lequel ne voit plus que lui-même, sans plus se soucier de ses parents. On peut expliquer ainsi le manque d'égards que vous témoignent vos enfants, qui vous délaissent. La seule solution est d'observer d'autant plus scrupuleusement la cachेरoute à la maison. C'est seulement alors que les pensées de vos enfants se porteront sur vous et votre bien-être, comme vous le voudriez. »



Paroles de Tsaddikim

Le secret du simple Juif

Il existe une loi de fer dans notre sainte Torah : « J'ai décrété cette loi et tu n'as pas le droit de la remettre en question. » Lorsqu'un Juif vit avec une foi pure, se disant : « Je ne comprends pas tout, mais c'est Dieu qui comprend tout », il plante les germes de son salut.

Le Rahak, Rabbi Hénikh d'Alexander (dynastie 'hassidique) zatsal raconte l'histoire suivante.

Il y a de nombreuses années, il y avait un évêque, très influent dans sa ville, qui détestait les Juifs. Il obligea ces derniers à choisir un représentant avec lequel il rivaliserait dans la discussion. S'il sortait gagnant, il pourrait décréter tout ce qu'il voudrait à l'encontre des Juifs, et si leur représentant gagnait, il mériterait la mort et les Juifs pourraient en faire à leur guise – tant il était confiant dans sa sagesse.

Les Juifs instaurèrent un jeûne général. Ils ne savaient pas qui envoyer comme représentant. Un simple paysan se présenta et dit : « Je suis prêt à y aller et nous gagnerons. » On lui répondit : « Comment toi, qui es ignorant, pourras-tu vaincre cet évêque instruit ? » Et de répondre : « J'en assume l'entière responsabilité. »

En l'absence d'autre candidat, les Juifs acceptèrent de prendre ce paysan, qui se présenta au débat.

L'évêque avait fait préparer une grande estrade, où il avait placé ses chefs d'armée, ainsi que des rois et des princes, afin qu'il soit glorifié aux yeux de tous lorsqu'il l'emporterait. Des milliers de citoyens furent eux aussi au rendez-vous. Et voilà que notre paysan s'avance près de l'évêque pour lui demander :

« Que signifient les mots : éni yodéa ? »

L'évêque répondit : « ich weiss nicht » (je ne sais pas).

Lorsque les personnes présentes entendirent cet aveu explicite qu'il ne savait pas, ils s'empressèrent de le pousser de son estrade et de le tuer. N'ayant pas compris ce que le paysan juif lui avait demandé, ils crurent que celui-ci lui avait posé une question très difficile.

Les Juifs, à la fois soulagés et surpris de leur victoire, demandèrent au paysan comment il avait pensé être en mesure de l'emporter sur l'évêque, si instruit.

Celui-ci leur répondit avec simplicité : « J'avais vu dans le Ivri Teitch (traduction en yiddich de la Torah) que pour éni yodéa, c'est écrit : ich weiss nicht. Je me suis alors dit que si même l'auteur du Ivri Teitch ignorait ce point, l'évêque ne le savait certainement pas non plus... »

Nous en déduisons, conclut Rabbi Hénikh, que le « ich weiss nicht » peut apporter un grand salut au peuple juif.

De même, la vache rousse est un sujet qui nous est mystérieux, qui appartient au domaine de l'inconnu. Aussi sommes-nous en mesure, par son biais, de mériter de grands saluts.

DE LA HAFTARA



Haftara de la semaine :

« Yifta'h, le Galaadite (...) »

(Choftim, chap. 11)

Lien avec la paracha : dans la haftara, est relatée la guerre du peuple juif contre les descendants d'Amon, et la conquête de la terre que les enfants d'Israël ont faite à l'encontre de Si'hon, qui avait lui-même conquis celle d'Amon, et dans la paracha, on évoque le même sujet – le fait que nos ancêtres n'ont pas directement combattu Amon, mais Si'hon, lequel avait conquis la terre de ce dernier.



CHEMIRAT HALACHONE

Il suspend la terre sur le néant

Le cas où l'on peut louer quelqu'un

Si l'on désire louer quelqu'un qui est publiquement connu comme un homme juste et droit ne commettant pas la moindre faute, on peut le louer même devant son ennemi ou une personne jalouse de lui. Car ces derniers ne pourront pas en venir à la blâmer, et même s'ils le faisaient, tous sauraient que leurs propos sont mensongers.



A MÉDITER...

Au sujet des relations interhumaines

Dans son ouvrage Imré Daat (p. 256), le Gaon Rav Mikhel Yéhouda Leifkovitz zatsal explique que l'essentiel de la réussite de l'homme dépend de la préservation de la pureté de son regard ; c'est ce qui va déterminer sa réussite spirituelle comme matérielle. Citons-le : « Nous devons apprendre de tous les événements de notre temps, des malheurs et des détresses de la communauté, des familles et des particuliers, que, bien que les voies divines nous soient cachées, nombre de ces malheurs sont dus à [une défaillance dans] la pureté et la sainteté. Car préserver la pureté du regard et de la pensée est la première chose à la base de la réussite de l'homme, ainsi que la porte donnant accès à un niveau extrême de sainteté qui peut aller jusqu'à l'inspiration divine. »

Si l'on cherche à prouver l'impressionnant pouvoir de la vision, on trouvera de nombreuses sources dans la Torah et les enseignements de nos Maîtres qui démontrent les heureuses ou lourdes conséquences des bonnes et des mauvaises visions.

La section de Noa'h relate l'histoire de Chem et de Yafet, qui marchèrent à reculons afin de couvrir la nudité de leur père sans la voir. Cette attitude leur valut de grandes bénédictions. A l'inverse, 'Ham, qui se comporta de manière opposée, fut maudit : son fils, Canaan, deviendrait serviteur de ses frères. Le Midrach Tan'houma souligne : « les yeux de 'Ham devinrent rouges car il regarda la nudité de son père, ses lèvres se tordirent parce qu'il en parla, ses cheveux et sa barbe noircirent du fait qu'il se retourna ». D'ailleurs, jusqu'à aujourd'hui, nous pouvons constater que la descendance de 'Ham a une physionomie très différente des autres hommes. Voilà quelles peuvent être les répercussions, sur toute une chaîne de générations, d'une vision interdite.

Soulignons, cependant, que des dommages ne sont pas forcément causés par une vision impure, mais peuvent aussi provenir d'une vision sainte dont on n'est pas à la hauteur. Ainsi, celui qui contemple une chose qui est au-delà de son niveau se cause du tort, car l'aspect matériel de son être n'est pas en mesure de contenir une si grande concentration de sainteté. Il lui est donc interdit d'y poser son regard.

Ainsi, lorsque notre maître Moché aperçut le buisson ardent, il comprit qu'il s'agissait là d'une vision divine et en détourna donc aussitôt son regard, « craignant de regarder le Seigneur » (Chémot 3, 6). Conscient du caractère hautement sacré de cette vision, Moché ne permit pas à ses yeux, physiques, de s'y poser.

Néanmoins, la contemplation de personnes ou d'objets saints peut parfois attirer sur l'homme un grand courant d'influence spirituelle et une force supérieure lui permettant de se sanctifier et de purifier son âme, par exemple, lorsqu'on regarde un juste – en vertu de l'injonction : « tes yeux verront ton maître » – ou le parchemin d'un séfer Torah au moment où on y lit. Dans son Chaar Hakavanot (drouch 1, kariat séfer Torah), Rabbi 'Haïm Vital écrit que « notre maître, le Ari, avait l'habitude de regarder les lettres du séfer Torah, expliquant que lorsque l'homme les regarde de si près qu'il est capable de les lire, il attire sur lui une grande lumière ».

DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude
de notre Maître le Gaon et Tsaddik
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita



Le début dit tout

« Des prémices de votre pâte, vous ferez hommage à l'Eternel » (Bamidbar 15, 21)

Le mot arissa a le même sens que le mot mita, qui signifie « lit ». La Torah enjoint ici à l'homme, dès son lever, le matin, de s'élever en s'empressant d'entamer son service divin, le terme térouma (traduit ici par « hommage ») connotant aussi l'élévation (hitromémout).

Ses premiers actes, le matin, consisteront à s'élever pour l'Eternel, en se vouant à Son service – préparation à la prière, en vertu du verset : « prépare-toi, ô Israël, à te présenter à ton D.ieu ». De cette manière, il méritera d'acquiescer la crainte du Ciel, car tout dépend du début : si celui-ci est bon, la suite le sera également.

Le mot arissa peut également se référer au berceau du nourrisson, laissant donc entendre que, dès sa plus tendre enfance, nous devons vouer notre enfant au service divin, le renforcer dans la voie de la Torah et des mitsvot, et non pas attendre qu'il grandisse pour le faire. Comme il est écrit : « Donne au jeune homme de bonnes habitudes dès le début de sa carrière ; même avancé en âge, il ne s'en écartera point. » (Michlé 22, 6) Car tout est fonction de l'éducation reçue lors de l'enfance : si, dès le berceau, on élève son enfant à l'aune de la Torah et de la sainteté, lorsqu'il grandira, il poursuivra dans cette voie.

Or, l'obligation d'emprunter cette voie ascendante nous concerne également, en tant que bné Torah. L'homme doit savoir que tout dépend de la manière avec laquelle il commence sa journée d'étude. S'il le fait avec enthousiasme et plonge pleinement son esprit dans l'approfondissement de la guémara, le détournant de toute autre chose, il pourra être sûr de s'élever et de s'approcher de l'Eternel. Par contre, s'il amorce son étude avec paresse et relâchement, il se laissera perturber par chaque petit dérangement, et son étude, décousue, ne sera pas constructive et ne consolidera pas sa crainte du Ciel.

Aussi, renforçons-nous tous dans l'étude assidue de la Torah, et en particulier, veillons à nous y plonger, au début, avec entrain, joie et concentration. Nous pourrions alors être assurés que la suite de notre étude sera, elle aussi, de qualité. Puissions-nous avoir le mérite de nous élever, échelon après échelon, en Torah et en crainte du Ciel, amen !



Pas même un seul !

« **Toute la maison d'Israël pleura Aaron trente jours.** » (Bamidbar 20, 29)

Rabbi Chlomo Levenstein déduit de ce verset, citant le Rav Yaron Halbertel, que dans le désert, il n'y eut pas même un seul cas de meurtre involontaire.

En effet, si quelqu'un avait involontairement tué un homme dans le désert, il aurait dû s'enfuir dans le camp des Léviim et y attendre la mort du Cohen gadol. Sans nul doute, le décès de celui-ci aurait suscité la joie du meurtrier, puisqu'il aurait alors pu redevenir libre.

Or, lorsqu'Aaron mourut, pas un seul homme n'était joyeux, comme l'atteste le verset : « Toute la maison d'Israël pleura Aaron trente jours. » Voilà donc la preuve que, durant toute cette période, il n'y a pas eu de meurtre involontaire.



DES HOMMES DE FOI

,Tranches de vie ~ extraits de l'ouvrage Des hommes de foi
biographie des Tsaddikim de la lignée des Pinto

Rabbi 'Haïm avait pour habitude de jeûner d'un Chabbat à l'autre. Il commençait à la fin de celui-ci et continuait jusqu'à la veille du suivant. Il s'abstenait de pain et d'eau durant une semaine entière. Pour le repas du soir de Chabbat, son épouse, la Rabbanite, lui préparait une soupe chaude avec des boulettes de viande afin de le revigorer pour servir le Tout-Puissant.

A ce sujet, le Rav Moché Bénichou, directeur d'une école de Nice, a raconté à notre Maître chelita un épisode qu'il tient de sa mère, Mme 'Hanina.

Un jour, la Rabbanite alla chez le boucher acheter de la viande pour préparer, comme à son habitude, le repas de Chabbat. Cette fois-ci, le boucher ne lui donna pas de la viande 'halak (glatt), comme elle s'appliquait toujours à acheter, mais de la viande d'un niveau de cacherout inférieur.

La Rabbanite, qui ignorait la méprise, rapporta la viande à la maison et prépara le repas habituel du Rav en l'honneur de Chabbat, repas qui devait lui redonner des forces, lui qui jeûnait durant toute la semaine. Lorsqu'elle lui servit une assiette de soupe, il voulut commencer à manger quand, soudain, il appela la Rabbanite et lui dit :

« Reprends cette soupe ! Elle est interdite à la consommation, elle contient des vers... »

La Rabbanite examina la soupe, qui était limpide et propre. Elle regarda attentivement, mais ne vit aucun ver. Naïvement, elle pensa que le Rav n'avait pas envie de manger et disait cela en plaisantant.

Elle retourna à la cuisine et servit à son mari le deuxième plat : les boulettes de viande.

De nouveau, le Rav l'appela et lui déclara que des vers rampaient dans son assiette.

« Est-ce que tu veux me nourrir d'un aliment interdit ? Il est écrit, dans la Torah, que celui qui mange un ver outrepassa cinq interdits, et tu amènes à table des boulettes de viande dont s'échappent des vers vivants ? »

Rabbi 'Haïm saisit la marmite et versa tout son contenu à la poubelle. Durant ce repas, il ne mangea que du pain, après avoir jeûné durant toute une semaine.

A la sortie de Chabbat, la Rabbanite se précipita chez le boucher et lui demanda des précisions concernant la viande qu'il lui avait vendue, en l'occurrence sur sa provenance et sur la personne qui avait abattu la bête.

Le boucher lui répondit que le cho'hét était un homme craignant D.ieu ; néanmoins, la viande qu'elle avait achetée cette semaine n'était pas 'halak, mais seulement cachère, car il y avait un doute de présence de sirkha sur le poumon de la bête de laquelle elle provenait.

La Rabbanite comprit immédiatement que D.ieu avait préservé son mari de manger de la viande sur laquelle il planait un doute concernant la cacherout. De là, nous apprenons l'importance pour les Séfardes de ne manger que de la viande 'halak, d'après l'opinion de Rabbi Yossef Caro. Nous tirons un autre enseignement de cette histoire : lorsqu'un homme se protège des aliments interdits, D.ieu l'empêche de faillir dans ce domaine, comme il est dit : « Il protège les pas de ceux qui Le servent. »